

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION

Séance du 20 décembre 2017

Date de convocation :
Le 22 novembre 2017

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 6
- de votants : 7

- délégués suppléants : 12
- de présents : 2
- de votants : 2

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
II/029/17

Secrétaire de Séance :
M. Pierre LABONTÉ

Nos Réf : PL/IC

OBJET : Convention
d'objectifs et de moyens.

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.
La Présidente,
Élisabeth GONDY



La Présidente :
-Certifie *sa*
responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte ;
-Informe que la présente
délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif dans un
délai de 2 mois à compter de
sa date de réception en Sous-
Préfecture.

L'an deux mille dix-sept, le vingt décembre à quatorze heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame **Élisabeth GONDY**, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le neuf octobre 2017.

Étaient présents en qualité de délégués communautaires (06) :

Mme Élisabeth GONDY ; Mme Geneviève MANNARINO ; Mme Renée STIÉVENART ; M. Grégory LELONG ; M. Didier JOVENIAUX ; M. Mattéo GUALANO.

Étaient présents en qualité de personnes qualifiées titulaires (02) :

Mme Alexia BAUDOUX ; M. Vincent DOCHEZ.

Étaient absents, excusés (13) :

M. Laurent DEGALLAIX ; Mme Valérie TOMSON excusée ; Mme Marie-Geneviève DEGANDSART ; M. Guy HUART ; M. Joël SOIGNEUX ; Mme Isabelle CHOAIN ; Mme Denise CAPPELLE excusée ; Mme Anne GOZÉ excusée ; Mme Laurence PÉAN excusée ; Mme Monique GUILBERT ; M. Bruno FONTAINE excusé qui a donné pouvoir à Mme Alexia BAUDOUX ; M. Vincent HADOT excusé ; Mme Monique DESSENS qui a donné pouvoir à Mme Élisabeth GONDY.

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'établissement public à caractère industriel et commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment l'article 1 ;

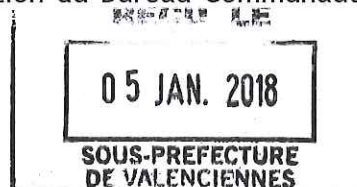
Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme élaborée en février 2012 ;

Vu la Convention d'Apport intervenant entre l'association « Office de Tourisme du Valenciennois » et l'ÉPIC « Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole » ;

Vu la délibération du Bureau Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 15 décembre 2017 approuvant la convention d'objectifs et de moyens triennale 2018-2020 entre Valenciennes Métropole et l'OTC VM ;

Au regard des nouveaux défis et développements de la politique touristique, il est proposé de mettre en place une autre convention d'objectifs et de moyens qui interrompt, par accord des parties, l'exécution de la précédente convention avant son terme.

Comme repris dans la délibération du Bureau Communautaire, « cette nouvelle



convention détaille les missions de service public de l'OTC VM et décline la stratégie de développement touristique engagée par Valenciennes Métropole autour de :

- Trois axes stratégiques :
 - o Le développement du tourisme d'affaires,
 - o Le développement du tourisme d'agrément,
 - o La conduite d'une stratégie d'attractivité territoriale,
- Deux axes principaux de développement des outils et des services :
 - o La promotion, la commercialisation et l'accueil
 - o L'amélioration continue de la qualité des services proposés. (Cf. document annexé)

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 20 décembre 2017,

- D'approuver la Convention d'objectifs et de moyens triennale 2018-2020 entre Valenciennes Métropole et l'OTC VM (Cf. document annexé),
- D'autoriser la Présidente à signer la convention d'objectifs et de moyens triennale 2018-2020 entre Valenciennes Métropole et l'OTC VM.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 09 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE :

- La convention d'objectifs et de moyens triennale 2018-2020 entre Valenciennes Métropole et l'OTCVM,

AUTORISE :

- La Présidente à signer la convention d'objectifs et de moyens triennale 2018-2020 entre Valenciennes Métropole et l'OTCVM.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 20 décembre 2017

La Présidente,
Élisabeth GONDY

